

Au cours d'une conférence de presse

Le ministre de la Communication déclare que le Burkina Faso est légalement tenu d'extrader les auteurs de la dernière tentative de coup d'Etat manquée

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, M Hamoud Ould Abdi a tenu jeudi après-midi une conférence de presse dans laquelle il a affirmé que les dirigeants de la dernière tentative de coup d'Etat manquée se trouvent toujours au Burkina Faso. Il a souligné que les autorités burkinabé sont légalement tenues, au titre de la Convention d'Antananarivo, d'extrader les



dirigeants de la dernière tentative de coup d'Etat contre notre pays.

Lire en page 4

Au cours d'une conférence de presse

Le ministre de la communication déclare que le Burkina Faso est légalement tenu d'extrader les auteurs de la dernière tentative de coup d'Etat manquée

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, M Hamoud Ould Abdi a tenu jeudi après-midi une conférence de presse dans laquelle il a affirmé que les dirigeants de la dernière tentative de coup d'Etat manquée se trouvent toujours au Burkina Faso. Il a souligné que les autorités burkinabé sont légalement tenues, au titre de la Convention d'Antananarivo, d'extrader les dirigeants de la dernière tentative de coup d'Etat contre notre pays.

Nous vous livrons une traduction de l'intervention du ministre au cours de cette conférence:

«Conformément à la volonté commune, aussi bien de la Mauritanie que de plusieurs autres pays africains, y compris celui devenu le Burkina Faso actuel et dans le but de renforcer les liens séculaires qui existent entre eux, en particulier dans les domaines juridique et judiciaire, ces pays ont signé le 12 septembre 1961 à Antananarivo, une Convention Générale sur la coopération en matière de justice appelée «Convention d'Antananarivo».

Cette Convention stipule expressément, en son article 41, l'engagement des parties à extrader mutuellement les personnes poursuivies ou condamnées se trouvant sur le territoire de l'un des pays signataires de la Convention.

Et personne n'ignore que les personnes dont l'extradition est demandée par notre pays sont des criminels ayant commis des assassinats abjects en tuant de sang froid 15 citoyens et en blessant, à divers degrés de gravité, 68 autres.

Parmi les victimes, on peut citer Feu le Colonel Mohamed Lemine Ould N'Diayane, Chef d'Etat Major National qu'ils ont visé de façon délibérée et préméditée en le faisant exploser dans son bureau par un obus de char.

Le crime d'assassinat a été prohibé par Allah le Tout Puissant et dans un verset du Saint Coran, celui qui ôte la vie à une personne est considéré avoir ôté la vie à tout le monde.

Ces criminels ont également cherché à liquider le Président de la République démocratiquement élu tout comme ils ont tenté de renverser, par la force, le système constitutionnel dans notre pays.

Bien avant leur nouvelle tentative, nous avons su avec certitude comment le nommé Moustapha Limam Chavii, Conseiller Spécial du Président burkinabé, les a fait parvenir à Ouagadougou.

Nous nous sommes aussi assurés du fait qu'ils avaient été reçus par l'Aide de Camp de Blaise Campaoré et nous savons par ailleurs de quelle façon la garde présidentielle de celui-ci veille sur leur sécurité à quelques mètres seulement de son palais présidentiel.

Mais les autorités de ce pays font fi

du mandat d'arrêt international établi à l'encontre de ces criminels qui ont fui la justice, continuant à travailler avec eux et leurs alliés jusqu'à la découverte de la tentative de coup d'Etat, la détention des prévenus et la déclaration faisant toute la lumière sur ce lâche complot ourdi contre notre pays.

Le Président de la République a chargé notre ministre de la Défense Nationale de se rendre au Burkina Faso, dans l'espoir que le Président de ce pays saisisse cette occasion pour soustraire son pays et son régime à cette impasse en extradant les personnes recherchées. Mais en vain!

En plus de cela nous avons envoyé aux autorités burkinabé les dossiers et informations nécessaires ainsi que le mandat d'arrêt international enjoignant au Burkina Faso de remettre à la justice mauritanienne les sieurs Saleh Ould Hanena, Mohamed Ould Cheikhna et Moustapha Limam Chavii.

Le Burkina Faso respectera-t-il ses engagements au titre de la convention précitée d'Antananarivo en extradant ces criminels ou alors persistera-t-il dans ses positions hostiles à l'égard de la Mauritanie et de son peuple, assumant la responsabilité de l'effusion du sang mauritanien par la protection d'assassins?

En fait, c'est là le nœud du problème, plutôt que la conduite d'enquêtes stériles dont on sait à l'avance qu'elles ne mènent nulle part et qui consistent seulement à jeter la poudre aux yeux pour masquer les réalités et se défaire des responsabilités qui ont été établies, preuves à l'appui et dont certaines ont été fournies au Burkina Faso et au reste du monde.

D'ailleurs, pareilles enquêtes ont elles jamais, par le passé, amené les dirigeants du Burkina Faso à reconnaître leurs crimes à l'endroit de la Côte d'Ivoire dont la crise actuelle avait commencé par une tentative de coup d'Etat que ces mêmes dirigeants avaient perpétrée le 7 janvier 2001 pour renverser le Gouvernement ivoirien que conduit le Président Laurent Gbagbo?

Pareilles enquêtes aussi les ont-elles conduites à extrader vers la Guinée ceux qui avaient tenté de liquider le Président guinéen et renverser par la force le pouvoir dans ce pays?

De même, pareilles enquêtes ont-elles astreint le Burkina à mettre un terme à l'appui en armes qu'il apporte au mouvement de l'UNITA en Angola et ce, en dépit de l'embargo imposé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies?

Ces enquêtes ont-elles empêché les dirigeants du Burkina Faso d'entretenir des conflits en Sierra-Leone, au Togo et dans la région des Grands Lacs?

A toutes ces questions, la réponse est évidemment NON.



Notre pays qui a appris que les autorités burkinabé ont transféré les personnes recherchées de leur ancienne résidence dans la capitale du Burkina Faso vers un autre lieu de la même ville, sous haute sécurité, réaffirme encore une fois que le Burkina Faso n'a que deux choix:

- Soit qu'il cesse ses actes d'agression gratuite contre notre pays et son peuple et livre les criminels dont les mains sont entâchées de sang mauritanien ;

- Soit qu'il poursuive sa fuite en avant et persiste dans ses allégations fallacieuses et ses mensonges éhontés, continuant à protéger ces criminels et à planifier avec eux qui les soutiennent en vue d'enfoncer notre pays dans une spirale de violence et de conflits, comme il s'est habitué à le faire dans les pays de la région et dont nous venons d'en citer certains. Mais l'agresseur finit toujours par répondre de ses forfaits.